



DELIBERATION DU CONSEIL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 06/05/2021

Référence
2021_05_08

Objet de la délibération
Choix d'un prestataire pour l'étude d'opportunité et de faisabilité sur la mise en place d'un fonds carbone local sur le Pays de Brest et le Pays du Mans

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	34	40

Date de la convocation
22/04/2021

Date d'affichage
22/04/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2021 et le 6 Mai à 10 heures, le Conseil du Pôle Métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au, siège de la communauté de communes du Pays d'Iroise sous la présidence de CUILLANDRE François, Président

Présent.e.s :

M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : ABIVEN Bernadette, ARZUR Agathe, BALCON Claudie, BONNARD LE FLOCH Frédérique, CARO Pauline, CHEVALIER Christine, CRÉAC'HCADEC Marie-Annick, GUILLORÉ Alexandra, MALGORN Bernadette, NICOLAS Gaëlle, SOUDON Chantal, MM : BÈLE Christophe, CAP Dominique, COLIN Christophe, GOALEC Bernard, GOSSELIN Jacques, GOULAOUIC Pascal, GOURTAY Michel, GOURVEZ Jean-Yves, GOURVIL Armel, GUÉVEL Yann, KERNÉIS Mickaël, LE BRIS Jacky, LE LOC'H Jean-Michel, MOUNIER Gilles, PICHON Ronan, PRIGENT Pascal, RAPIN Raphaël, ROUDAUT Stéphane, SALAUN Gilles, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TREGUER Jean-François

Suppléant :

COLIN Christophe (de Mme LAMOUR Marguerite)

Excusé.e.s ayant donné procuration :

Mme GODEBERT Viviane à M. TALARMIN André, MM : DU BUIT Yves à M. CAP Dominique, GIBERGUES Bernard à M. TALARMAIN Roger, LARS Roger à M. KERNÉIS Mickaël, LECLERC Patrick à M. GOALEC Bernard, POUPON Julien à Mme GUILLORÉ Alexandra

Excusé.e.s :

Mmes : LAMOUR Marguerite, QUIGUER Tifenn, TOURNIER Emmanuelle, MM : GOUÉROU Jacques, NÉDÉLEC Yohann, QUILLÉVÉRE Bernard

Assistaient en outre à la réunion :

Invité(s) : Mme LE BARS Mickaèle, MM : CANN Thierry, GALLIOU Quentin, SHIEH Tayeb-Alexandre

A été nommé(e) secrétaire : M. TALARMIN André

Objet de la délibération :

Choix d'un prestataire pour l'étude d'opportunité et de faisabilité sur la mise en place d'un fonds carbone local sur le Pays de Brest et le Pays du Mans

Le Contrat de Transition Écologique (CTE) du Pays de Brest, signé début 2020, définit une ambition territoriale qui revient à mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire et des leviers pour devenir un territoire bas carbone.

Des actions doivent donc être mises en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre mais également pour développer la séquestration du carbone dans les sols. Ces actions nécessitent l'engagement de nombreux acteurs publics et privés du Pays de Brest pour d'une part identifier et mettre en œuvre des actions et d'autre part financer ces actions.

Afin de répondre à ce besoin, la création d'un fonds carbone local a été identifiée comme pouvant être une solution pertinente et innovante.

Le principe d'un fonds carbone local est double, il s'agit de **développer des actions locales** permettant la séquestration du carbone ou la diminution des émissions de gaz à effet de serre sur un territoire donné et de **mobiliser des acteurs locaux souhaitant participer au financement de ces actions**. Cela nécessite de mobiliser localement des acteurs publics comme privés et de définir un prix du carbone.

Le Pays du Mans et le Pôle métropolitain du Pays de Brest, tous deux engagés dans des CTE et dans des réflexions sur la neutralité carbone, ont décidé de s'associer, via le volet coopération de leurs programmes européens LEADER, pour réaliser conjointement une étude d'opportunité pour évaluer la faisabilité d'un fonds carbone local.

Il s'agit donc d'un groupement de commandes avec le Pays du Mans dont le financement sera assuré à 50% par le Pays du Mans et à 50% par le Pays de Brest.

Les deux objectifs principaux de la prestation portent sur :

- Identifier les besoins de chaque territoire et les opportunités pour développer un fonds carbone local
- Définir plusieurs scénarios pour la mise en place d'un fonds carbone local ainsi que les modalités de mise en œuvre du scénario retenu pour chacun des deux territoires

L'étude comportera 3 phases :

Phase 1 : étude d'opportunité

Phase 2 : étude de faisabilité

Phase 3 : accompagnement au lancement de la démarche

Un marché à procédure adaptée a été lancé pour la réalisation de cette étude.

Offre de la Coopérative Carbone :

Prestation	Montant HT
Phase 1 : étude d'opportunité	22 587 € HT
Phase 2 : étude de faisabilité	22 364 € HT
Phase 3 : accompagnement au lancement de la démarche	9 778 € HT
Montant total HT	54 729 € HT
TVA 20 %	10 946 € HT
Montant total TTC	65 675 € TTC

Après analyse des offres, il est proposé au Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest de :

- Retenir l'offre de la Coopérative Carbone,
- Autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, et à l'exécution du marché

Envoyé en préfecture le 11/05/2021

Reçu en préfecture le 11/05/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 029-200033736-20210506-2021_05_08-DE

Décision du Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest :

À l'unanimité, le Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest

- Retient l'offre de la Coopérative Carbone,
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, et à l'exécution du marché

À Brest,

Le Président,

François Cuillandre